

COMMUNIQUÉ

Le 6 août 2021

Le vérificateur général publie trois examens de portée limitée découlant de préoccupations reçues de citoyens

WINNIPEG – Le vérificateur général du Manitoba Tyson Shtykalo a publié aujourd'hui un volume regroupant trois examens de portée limitée découlant de préoccupations reçues d'intervenants au moyen de la ligne téléphonique du Bureau prévue à cet effet.

Programme d'indemnisation pour dommages attribuables aux inondations artificielles du barrage de Shellmouth

L'examen intitulé *Programme d'indemnisation pour dommages attribuables aux inondations artificielles du barrage de Shellmouth* s'est penché sur l'administration du programme en question, qui vise à apporter une aide financière aux propriétaires fonciers ayant subi des dommages liés aux inondations artificielles provoquées par l'exploitation du barrage de Shellmouth sur la rivière Assiniboine.

L'examen a conclu que les indemnisations n'avaient pas été versées dans des délais opportuns aux propriétaires fonciers. « Certains d'entre eux ont dû attendre plus de 3 000 jours après la date des inondations avant de recevoir une indemnisation », explique M. Shtykalo. « Cela n'est pas acceptable. »

Le rapport indique également que, dans certains cas, les responsables n'avaient pas inspecté les dommages liés aux inondations, que des renseignements manquaient dans les dossiers de demande d'indemnisation et que les communications avec les personnes touchées par les inondations étaient insuffisantes. Le rapport renferme cinq recommandations visant à améliorer les processus d'indemnisation.

Ville de Winnipeg : Vente de l'aréna Vimy

L'examen intitulé *Vente de l'aréna Vimy* a conclu que la Ville de Winnipeg n'avait pas respecté ses politiques internes sur la procédure à suivre pour la vente de biens excédentaires. Le rapport constate que les parties intéressées n'ont pas eu une occasion équitable de présenter des propositions pour

l'achat de l'aréna Vimy. L'examen a établi qu'une partie avait bénéficié de l'accès au site et d'information sur le bien et le processus d'achat, alors que d'autres parties n'y avaient pas eu accès.

« La Ville aurait dû suivre un processus transparent pour la vente de ce terrain après la désignation par le conseil municipal de la zone aux fins d'une possible aliénation », indique M. Shtykalo. « Si toutes les parties intéressées avaient été traitées de la même façon et avaient eu l'occasion de présenter des propositions officielles, le conseil municipal aurait pu examiner chaque offre et retenir la meilleure proposition pour la population de Winnipeg. »

Le vérificateur général n'a pas étudié le bien-fondé des autres options pour le site, ni les plans d'affaires ou le fonctionnement de l'organisme qui a finalement acheté le bien. Le rapport renferme deux recommandations visant à renforcer les processus de la Ville pour la vente de biens.

Sociétés de développement des collectivités

Le rapport intitulé *Sociétés de développement des collectivités* découle de préoccupations reçues concernant le manque de surveillance des sociétés de développement économique des collectivités ainsi que le manque d'information disponible sur ces organismes.

L'examen a établi que les municipalités ne recevaient pas suffisamment d'information financière de leurs sociétés de développement. « En l'absence de cette information, il est difficile pour les conseils municipaux de gérer ces sociétés de développement », explique M. Shtykalo. Le rapport a aussi souligné que le public n'avait pas accès à une grande partie de l'information sur les recettes et les dépenses des sociétés de développement.

Le rapport renferme cinq recommandations visant à améliorer la gestion des sociétés de développement et à garantir que le public dispose d'un accès facile et raisonnable à l'information essentielle sur ces sociétés.

M. Shtykalo a invité les Manitobains à continuer de lui faire part de leurs préoccupations au moyen de la ligne téléphonique du Bureau prévue à cet effet (204 945-3351) ou à l'adresse citizens.concerns@oag.mb.ca.

Pour consulter les rapports d'examen, veuillez aller à la page <https://www.oag.mb.ca/fr/rapports-daudit/>.

À PROPOS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU MANITOBA

Le vérificateur général est un haut fonctionnaire de l'Assemblée législative chargé de fournir des garanties et des conseils indépendants aux députés. Au moyen de ses audits, le Bureau du vérificateur général s'efforce de déterminer des moyens d'améliorer le fonctionnement du gouvernement ainsi que la gestion de la performance et la communication à l'égard de cette dernière. Pour plus de renseignements, visitez le site <https://www.oag.mb.ca/fr/>.

Renseignements :

Frank Landry, gestionnaire des communications

204.792.9145

frank.landry@oag.mb.ca